

**Le Bois-Fumant**  
**Gazette de Bursinel**



---

**Numéro 17**

**Juillet 2022**



**Bursinel, vue depuis le lac**

## Conseil général, prochaines dates 2022 :

- Jeudi 13 octobre, 19h30
- Jeudi 8 décembre, 19h30

Nous invitons les nouveaux habitants à rejoindre le Conseil Général. Une façon de participer activement à la vie de la Commune, de s'informer de ce qui s'y passe et aussi de faire plus ample connaissance avec la population. En cas d'intérêt, merci de vous adresser au Président du Conseil, Monsieur Claude Verdon au ☎ 079 418 05 16 ou par e-mail [claudiverdon@bursinel.ch](mailto:claudiverdon@bursinel.ch) ou [conseilgeneral@bursinel.ch](mailto:conseilgeneral@bursinel.ch).



## Manifestations 2022 :

- ❖ Samedi 5 novembre — Repas des sangliers
- ❖ Mercredi 21 décembre — Noël des aînés

*(Un tout ménage est à chaque fois envoyé en temps utile)*

*Bien entendu, ces dates restent sous réserve de la situation sanitaire qui prévaudra à ce moment-là.*



Comme chaque année, nous avons à disposition 25 billets gratuits disponibles pour un spectacle, à choix, à **l'Usine à Gaz** à Nyon. Merci de vous adresser au secrétariat.

D'autre part, des **cartes journalières CFF** sont à disposition auprès de l'Office du tourisme à Rolle ☎ 021 825 15 35, pour le prix de Fr. 42.— la semaine et Fr. 45. le week-end. À réserver à l'avance, car ces cartes sont très demandées.



**Nous avons à disposition dès le 01.07.22 des places de parc dans notre parking souterrain à Fr. 100.- par mois, merci de vous adresser auprès du secrétariat.**



***Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de nous contacter afin de mettre un encart dans la gazette pour autant que celui-ci soit d'intérêt public.***

## **Décès :**

Racheter Michel, le 14 avril 2022

Lester Piggott, le 29 mai 2022

## **Naissances :**

👶 Matos Lopes Lucca, né le 3 février 2022

Nous souhaitons beaucoup de bonheur aux heureux parents !



## **Quoi de neuf ?**

### **Jumelage avec Le Grand-Saconnex**

Après plus de 40 ans d'amitié, le 30 juin 2021 a eu lieu la commémoration du jumelage de Bursinel avec la Commune du Grand-Saconnex. À cet effet, deux plaques commémoratives ont été réalisées. Une se trouve à l'entrée de la Maison de Commune.



### **Nouveaux habitants :**

Le 9 juin 2022 sous la tente de Bursinel, une réception a été donnée afin d'accueillir les nouveaux habitants. Un Apéritif de bienvenue ainsi qu'un repas ont agrémenté cette soirée. Une quarantaine de personnes ont répondu positivement à notre invitation. La soirée, bien que fraîche, s'est déroulée pour le plaisir de tous.



Les délicieux gâteaux de Mme Maccabez, habitante du village et dont la renommée n'est plus à faire... Ceux qui souhaitent utiliser ses services, merci de la contacter au n° 079/312 39 07



En photo : Nathalie Philipona, Municipale

## Informations utiles :

**Pour les adeptes de VTT :** Depuis un certain temps, la pratique du VTT suscite un réel engouement. La forêt reste un espace prisé de tous, il a donc été nécessaire de mettre en place des parcours réservés aux Vététistes. Une brochure est disponible à la Commune ou vous pouvez vous rendre sur le site [www.vd.ch/vtt-foret](http://www.vd.ch/vtt-foret) pour avoir des infos complémentaires.

## LA FORÊT COMME ESPACE DE LOISIRS

La forêt est un espace de détente et de loisirs largement apprécié par la population, elle permet de découvrir la nature, de se ressourcer et de pratiquer de l'activité physique. Toutefois, nous devons nous y comporter en invités, dans le respect d'un milieu naturel qui est l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales.

L'accès à la forêt est un droit inscrit dans le Code civil suisse. Cependant, la pratique du VTT y est réglementée, ceci afin de préserver les multiples bienfaits de la forêt, notamment ses fonctions de protection contre les dangers naturels, de production de bois et d'accueil du public. De plus, la forêt est aussi un espace de vie pour des plantes et des animaux, ainsi qu'un filtre pour l'eau et l'air.

## BONNES PRATIQUES EN VTT

Comme dans le domaine routier, en forêt aussi il y a des normes à respecter. Les adeptes de VTT peuvent ainsi **circuler uniquement sur les routes ou les chemins forestiers\***. Hors de ces routes et chemins, la pratique du VTT à l'intérieur de la forêt est interdite. Les contrevenants peuvent se voir infliger des amendes.



Route forestière



Chemin forestier fondé



\* Attention: en présence de ces signaux, la circulation est interdite même sur les routes et les chemins forestiers !



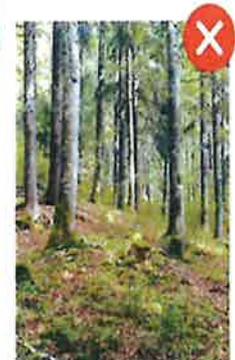
Layon de débardage  
(chemin créé par le passage des machines forestières)



Sentier pédestre



Sente d'animaux  
(piste à peine visible, créée par le passage des animaux)



Boisement forestier  
(intérieur du peuplement)

## LA NATURE A SES PROPRES RYTHMES

La forêt abrite un écosystème naturel complexe qui se développe à un rythme lent, souvent en contraste avec la frénésie des activités de loisirs humaines.

La quiétude qui règne en forêt est vitale pour de nombreuses espèces. Le dérangement de la faune, provoqué par le passage d'un vélo, peut être fatal à de nombreuses espèces animales. De même, porter atteinte à la végétation peut compromettre sa croissance et avoir des conséquences néfastes sur le rajeunissement de la forêt à long terme. L'impact sur le sol par le passage des vélos n'est pas non plus négligeable.

Il est donc indispensable, pour les pratiquants de VTT comme pour les piétons, de rester sur les chemins autorisés et ne pas s'introduire à l'intérieur de la forêt. Merci de votre collaboration !

### OUI, MAIS J'AI VU UNE TRACE DE VTT ET JE L'AI SUIVIE...

**Attention :** la présence d'une trace de VTT, voire d'autres pratiquants sur un sentier ou en pleine forêt, ne signifie pas que le parcours est autorisé. En l'absence d'une signalisation ad hoc, il faut considérer l'itinéraire comme interdit et donc non praticable ! Voir au dos pour plus d'infos.



## Le saviez-vous ?

### Zone Patouch, c'est quoi ?

L'Association Patouch propose à divers établissements publics de se mobiliser contre toutes formes de violences (qu'il s'agisse de violences physiques, émotionnelles ou sexuelles). Ces derniers, signataires d'une charte, s'engagent à offrir une aide aux personnes en détresse. En effet, ces établissements proposent une zone de refuge ouverte en priorité aux enfants et adolescent·e·s victimes de violences, mais aussi accessible à toutes les personnes se sentant en insécurité. Un·e enfant ou un·e adulte en détresse doit pouvoir se sentir en sécurité dans un lieu fréquenté. En affichant un autocollant sur leur devanture ou leur boîte à lettres, les entreprises (restaurants, boutiques...) montrent qu'elles soutiennent les personnes victimes de violences. L'objectif de cette action vise à proposer des lieux de confiance afin de renforcer le sentiment de sécurité et d'éviter d'éventuelles agressions.

Exemple : Si une personne se promène dans la rue, qu'elle a l'impression de se faire suivre, qu'elle ressent de la peur et qu'elle ne sait pas comment réagir, la «Zone Patouch» peut lui venir en aide. En effet, il est possible que cette personne observe sur la devanture d'un établissement, l'autocollant «Zone Patouch». Elle peut y rentrer, expliquer son problème et rester en toute sécurité au sein de l'établissement jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée (*il est par exemple possible d'appeler les numéros d'urgence, une personne de confiance*).

Dans la région, il y a plusieurs espaces à Rolle comme à Gland qui font partie de cette association, si vous voyez sur la devanture



Ici on vous offre:

**AIDE, SOUTIEN  
ET SÉCURITÉ**

N'hésitez pas à entrer!

Entrez, vous êtes au bon endroit !

Pour plus d'information : <https://patouch.ch/>

## **Moustique tigre**

Le moustique tigre fait partie des espèces envahissantes non indigènes et susceptibles de s'installer sur le long terme en raison du changement climatique.

En 2021, il a été découvert dans la commune de Nyon.

Agressif et sans gêne, il peut piquer plusieurs fois et autant de jour que de nuit.

Que faire :

### *Repérons-le*

Le moustique tigre c'est :

- Le moustique tigre est visuellement différent de nos moustiques endémiques : très petit, à rayures blanches et noires sur les pattes, il a une ligne blanche qui traverse le thorax. Son vol est lent et silencieux.
- Un petit voyageur : il a un très petit périmètre de vol. Pour se déplacer, il prend les transports en commun et motorisés (camions, voiture). C'est une bonne chose, car nos efforts de surveillance et de lutte sont efficaces directement chez nous et chez nos voisins.
- Un moustique urbain, amateur de petites collections d'eau : les coupelles d'eau, vieux pneus, trous dans les murs, gouttières sont son gîte. Il se reproduit dans très peu d'eau, env. 1 cm de profondeur (mais pas sur les bords d'étangs), de préférence en milieu urbain et suburbain.

### *Signalons-le*

Tout moustique actif de jour doit aussitôt être signalé aux autorités qui se chargeront de la lutte biologique contre les larves.

Vous pensez l'avoir vu ? Si c'est le cas, vous êtes invité à :

- Le notifier sur le site [www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch) si possible avec une photo de bonne qualité.
- En cas de capture d'un spécimen, le conserver bien protégé pour éviter l'écrasement. Celui-ci peut être demandé par la suite pour permettre l'identification formelle par les experts. Il sera à envoyer à :

Prof. Daniel Cherix  
Département d'écologie et d'évolution  
Université de Lausanne  
Quartier UNIL-Sorge Bâtiment Biophore  
CH-1015 Lausanne

Merci de contribuer à rendre difficile l'installation du moustique tigre chez nous.

## **Mais pourquoi donc des bouteilles de 75 cl ?**

Y a-t-il une raison pour laquelle les bouteilles de vin ne font pas 1 litre :

Pourquoi pas 1 litre, mais 75 cl. C'est à cause du gallon ! Grands consommateurs de crus français, les Britanniques étaient les principaux importateurs et comme ils ne font pas les choses à moitié et qu'ils ne mesurent pas comme sur le continent, afin de faciliter les échanges, décision a été prise d'envoyer le vin en barriques de 50 gallons, soit 225 litres puis de les répartir équitablement dans 300 bouteilles de 75 cl. La commercialisation se ferait par cartons de six pour les mêmes raisons. Donc 1 gallon et égal à six bouteilles.

Maintenant vous aimeriez certainement savoir pourquoi la bouteille vaudoise est à 70 cl, tout simplement ce flacon a été imaginé en 1822 afin de le reconnaître du premier coup d'œil.

*Extrait d'un article paru sur le 24 heures signé CCO*



## **Abribus :**

Nous sommes dotés de 2 abris bus dont le dernier a été installé dans le carrefour vers le terrain de sport. L'endroit est là pour permettre aux quidams mais aussi aux enfants d'attendre patiemment leur bus ou s'abriter en cas de mauvais temps. Merci d'en prendre soin.



## **Jacasseries :**

Tous les Humains, en ce bel été, ne pensent et ne parlent que de vacances. Ils vont en revenir plus ou moins satisfaits ou désabusés, plus ou moins bronzés ou bien pâlots en fonction de ce qu'ils auront ingéré, plus ou moins fauchés, piqués par toutes sortes de bestioles... Mais quoiqu'il en soit, ils répéteront l'exercice l'an prochain !

Alors dans ma petite cervelle ça germe et si je songeais, moi aussi, à prendre des vacances ? Pour éprouver cette ivresse qui est de me réveiller dans un autre nid, au sommet d'un arbre inconnu, entouré de volatiles qui ne jacassent pas comme moi ! Qui ne picorent pas comme moi, qui n'ont pas le même plumage, mais quelle folle aventure je pourrai vivre ! J'en claque du bec de ravissement rien qu'à l'idée de raconter mon aventure à mes copines les corneilles !

Maintenant où vais-je aller pour les épater et me rendre intéressante ? Je ne vais pas voyager par le train, ils n'acceptent pas les corvidés en liberté ! Quoiqu'ils disent parfois « ce drôle d'oiseau ne va tout de même pas monter dans ce train ! » Par la route : qui va vouloir m'emmener ? Même s'ils disent aussi « quelle tête de linotte pour avoir oublié le chien ». Par avion, ça fait double emploi !

Bon, je vais tout simplement voler de mes propres ailes ! Où : Le Sud ? C'est chaud, dans les pins, où je pourrai loger, les cigales jouent du violon toute la journée, il y a la mer, superbe, et rien à l'horizon ! Mais elle est salée ! Le Nord : c'est venteux, il y a de grandes étendues de sable et pas beaucoup d'arbres pour m'y installer. L'Est : c'est trop vaste et choisir un pays ? Complicé y'en a trop et va savoir si je pourrai me faire comprendre, mes "tcha iak" ne sont-ils pas trop rudimentaires ? L'Ouest ? Paraît-il « Qu'il n'y a rien de nouveau » et c'est Lewis Mileston qui l'a dit déjà en 1930 dans un film célèbre, donc faut le croire !

En fait, mon idée est-elle vraiment bonne ? Je réfléchis, je réfléchis... Si si ça réfléchi un oiseau même avec une petite cervelle de moineau ! Alors une Pie bavarde de surcroît... Finalement et comme a dit un célèbre navigateur : le plus beau voyage, c'est celui qu'on n'a pas encore fait ! Et ça, ça me rassure !

Pica-Pica

## La pensée du jour :

Exige beaucoup de toi-même et attends peu des autres. Ainsi beaucoup d'ennuis te seront épargnés.

(Confucius)



## Juste pour rire :

Un policier arrête un homme qui roulait à une vitesse excessive. Le policier demande :

— Puis-je avoir votre permis de conduire s.v.p. ?

— J'en ai pas. Ils me l'ont saisi pour la 5e fois.

— Avez-vous les enregistrements du véhicule ?

— Non. Ce n'est pas mon véhicule. Je l'ai volé.

— C'est un véhicule volé ?!?

— Oui. Mais pendant que j'y pense, je crois que j'ai vu les enregistrements du véhicule dans le coffre à gants quand j'y ai mis mon fusil.

— Il y a un fusil dans le coffre à gants ???

— Oui. Je l'ai mis là après avoir tué la fille à qui j'ai volé la voiture. Ensuite, j'ai mis son corps dans la valise.

— Il y a un CORPS dans la VALISE ???????????

— Oui, m'sieur l'agent ! Le policier est bouleversé, il retourne dans son auto-patrouille et appelle le chef policier pour lui raconter le tout. Le chef arrive immédiatement et va voir l'homme :

— Monsieur, puis-je voir votre permis de conduire ?

— Pas de problèmes, le voici. Le permis était en règle.

— À qui appartient ce véhicule ?

— C'est le mien, monsieur l'agent, voici les papiers d'enregistrement. Le véhicule était bel et bien à cet homme.

— Maintenant pouvez-vous ouvrir lentement le coffre à gants que je puisse voir s'il y a un fusil à l'intérieur ?

— Bien sûr, mais il n'y a aucun fusil ! Il n'y avait pas de fusil dans le coffre.

— Hmm. Voudriez-vous ouvrir la valise, j'ai entendu dire qu'il y avait un corps dedans.

— Un corps !?! J'ouvre tout de suite !!! Il ouvre le coffre, aucun corps à l'intérieur. Le chef reprend :

— Je n'y comprends rien, mon collègue m'a appelé pour me dire que votre permis de conduire était suspendu, que vous aviez un véhicule volé, qu'il y avait un fusil dans le coffre à gants et un corps mort dans la valise !

— Ouais, ouais... Tant qu'à y être, je suppose que ce maudit menteur vous a aussi dit que je roulais trop vite ?

## **Horaires de l'administration :**

**Secrétariat communal** : Mme Christiane Gerber

Tél. : 021 824 11 72

Fax : 021 824 16 44

Rte du Village 30 - 1195 Bursinel

E-mail : [administration@bursinel.ch](mailto:administration@bursinel.ch)

Horaire : **Lundi** 15 h 30 à 17 h 30 — **Jeudi** 8 h 30 à 11 h 30

**Contrôle des habitants** : Mme Élisabeth Marty

Tél. : 021 824 26 94

Fax : 021 824 16 44

Rte du Village 30 - 1195 Bursinel

E-mail : [controle.habitants@bursinel.ch](mailto:controle.habitants@bursinel.ch)

Horaire : **Mercredi** 7 h 30 à 11 h 30 — **Jeudi** de 8 h à 11 h 30 - 13 h 30 à 18 h 30  
(ou sur rendez-vous en dehors de ces heures)

**Bourse communale** : Mme Marylène Strauss

Tél. : 021 824 26 92

Fax : 021 824 16 44

Rte du Village 30 – 1195 Bursinel

E-mail : [bourse@bursinel.ch](mailto:bourse@bursinel.ch)

Horaire : **Mardi** 8 h à 11 h 30 - 14 h à 17 h - **Jeudi** 8 h à 11 h 30

## **Pour info :**

La déchetterie intercommunale est ouverte aux habitants de Bursinel et Dully uniquement selon les horaires suivants :

**Horaire d'été** : (dès le 27 mars 2022)

Mardi et jeudi de 16 h à 18 h

et samedi de 9 h 30 à 11 h 30 — de 13 h 30 à 16 h 30.

**Horaire d'hiver** : (dès le 30 octobre 2022)

Mardi et jeudi de **15 h** à 17 h

et samedi de 9 h 30 à 11 h 30 — de 13 h 30 à 16 h 30.

## ***MERCI DE VENIR 10 MINUTES AVANT LA FERMETURE***

**Responsable** : M. Asani Seza, Tél. : 079 688 99 73

Un dépliant est à votre disposition au Secrétariat communal, dans lequel vous trouverez tous les renseignements sur les déchets qui peuvent être acheminés à la déchetterie (visible également sur le site internet).